

## Accessibilité des bâtiments publics

L'accessibilité des bâtiments communaux a été évoquée lors du Conseil Municipal du 17 Mai 2002, comme un exemple des réalisations concrètes de la municipalité, pour lutter contre l'exclusion.

"Tinténiac Pour Tous" vous donne son point de vue sur la question.

D'après nos informations, la commune aurait deux projets d'aménagement à l'étude :

- Pour la Poste : installation d'une rampe le long du bâtiment, permettant d'accéder à l'entrée principale sans avoir besoin de monter la moindre marche.
- Pour la Mairie : aménagement du sous-sol (situé au niveau de la rue Nationale, à gauche de l'escalier principal) pour le transformer en bureaux qui serviraient à accueillir et renseigner les habitants.

Le projet pour la Mairie ne nous paraît pas bon, car il ne résout pas réellement le problème de l'accessibilité. Il crée au contraire une Mairie "à deux vitesses".

Comment fera une personne âgée qui voudra rencontrer le Maire ? Comment s'y prendra une personne à mobilité réduite qui voudra assister au Conseil Municipal ? Comment fera un handicapé qui voudra se marier ?

Y aura-t-il une Mairie "d'en haut" et une Mairie "d'en bas" ?

Pourquoi ne pas construire une rampe permettant d'accéder à la Mairie par le côté ou par derrière ? Et plutôt que d'aménager des bureaux sans fenêtres et à éclairage artificiel, ne vaut-il pas mieux rechercher une solution qui garantisse des conditions de travail correctes pour le personnel communal ?



## Editorial

### Vers le meilleur des mondes ?

Il y a longtemps, l'inquisition persécutait ceux qui osaient penser différemment. Elle fouillait, traquait, observait dans l'ombre et s'érigait soudain en juge apportant à ceux ou à celles qui avaient des croyances ou des pensées contraires, les prétendues preuves de leur infamie. Malgré cela, la pluralité et la diversité de pensée existent encore.

Ailleurs, longtemps avant que la justice ne devienne ce qu'elle est, des seigneurs s'érigeaient en justiciers et condamnaient, sans leur laisser la moindre chance, ceux qu'ils avaient arbitrairement désignés comme coupables.

Heureusement, ces temps-là sont révolus : la justice est indépendante et souveraine.

Nombre de régimes totalitaires interdisent la vente des journaux sur leur territoire ou brouillent les ondes radio. Toutes sortes d'intimidations et de pressions sont alors utilisées pour faire taire ceux qui tentent de les dénoncer et de s'y opposer, notamment les journalistes. Malgré cela la vérité parvient au monde, l'information passe toujours au-delà de la censure.

Aujourd'hui, la France est une République et ces pratiques sont contraires à l'esprit de nos institutions. Il appartient à chacun d'être vigilant pour dévoiler et dénoncer toute dérive qui pourrait nous faire revenir en arrière.

Car, sans contradiction, sans aiguillon, la pensée unique nous guette et, avec elle, la censure qui refuse l'expression plurielle ; car on ne peut accepter, comme dans certaines dictatures, que le pouvoir dicte aux journalistes les textes à la gloire du "grand timonier" ; car on ne peut imaginer, que des fonctionnaires soient délégués, comme aux temps de l'inquisition, pour remettre dans le droit chemin les "brebis égarées".

La transparence est un des fondements de la démocratie. Elle permet un sain questionnement avant chaque décision, une remise en cause des certitudes. Parce que, malgré les apparences, nous ne vivons pas dans le "meilleur des mondes" !

## Ce que veut dire "autrement", à Tinténiac

### Printemps 2001

Victoire aux élections municipales de Tinténiac, petite commune agréable, dynamique et prospère, d'une liste intitulée "Ensemble – Autrement".

### Printemps 2002

- Le Maire parraine Jean-Marie Le Pen aux élections présidentielles.
- Le Secrétaire de Mairie convoque les employés communaux pour leur rappeler qui est leur employeur...
- Le Maire menace de porter plainte contre l'ancien Secrétaire de Mairie qui a exprimé sa désapprobation de la signature.
- Des manifestants sont photographiés sans leur accord, par un Conseiller Municipal.
- Des poursuites sont engagées contre certains protestataires.
- Le Premier Adjoint évoque la possibilité de retirer leurs délégations aux conseillers municipaux de la minorité (Conseil Municipal du 17 Mai).
- Le Maire et deux de ses adjoints tentent de faire pression sur Ouest-France pour obtenir une information conforme aux vœux de la majorité.

Voilà qui donne un sens vraiment sinistre au mot "autrement"...

**Où va-t-on ? Que va devenir notre commune, si ce climat continue ?**

## Décision précipitée

Un habitant de Tinténiac demande l'empierrement d'un chemin communal près de chez lui, pour aménager une deuxième sortie à sa propriété. Au lieu de réunir la commission municipale compétente, l'adjoint responsable de la voirie se rend seul sur les lieux et estime de son propre chef qu'il faut proposer au Conseil Municipal que la commune fasse les travaux.

La demande de l'habitant est sûrement légitime, et la réponse positive est peut-être justifiée. Mais la façon dont la décision est préparée ne respecte pas le fonctionnement municipal normal : il faut convoquer la commission, composée de membres de la majorité et de la minorité, pour juger de la situation avant le Conseil Municipal.

Pourtant, au Conseil Municipal du 28 Juin, la minorité vote "pour", sans avoir pu vérifier sur le terrain, alors qu'il s'agit d'une décision qui engage plusieurs milliers d'Euros. La moindre des choses n'aurait-elle pas été de s'abstenir, faute d'informations suffisantes. Ou de demander le report du vote, vu qu'il n'y a pas urgence ?

**Nous nous excusons auprès des habitants de Tinténiac situés à l'Ouest de la 4-voies, à qui nous n'avons pas pu distribuer le n°1 de notre publication au début du mois de Juin. Nous le leur joignons au n°2.**

Souhaitons que les Estivales (rebaptisées Tinté Art Rue) soient une réussite et qu'elles soient l'occasion pour tous les habitants de se retrouver et de passer un bon moment ensemble.

**Investissez-vous dans la vie associative. La quarantaine d'associations de Tinténiac est une richesse qu'il faut préserver et développer pour davantage de convivialité dans notre village et des liens encore plus forts entre les habitants.**

### Proverbe

les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Pour nous contacter, nous faire part de vos suggestions, nous adresser des propositions de textes, nous communiquer des informations, nous soutenir, etc... n'hésitez pas à nous écrire:-

Tinténiac Pour Tous – BP. 1 – 35190 TINTENIAC  
e-mail : tinteniac-pour-tous@wanadoo.fr

## A lire

**MATIN BRUN de Franck Pavloff**

Ce livre, écrit en 1998, se classe actuellement au 4ème rang des ventes (80 000 exemplaires à ce jour).

Résumé : *Charlie et son copain vivent une époque trouble, celle de la montée d'un régime politique extrême : l'Etat Brun. Dans la vie, ils vont d'une façon bien ordinaire : entre bière et belote. Ni des héros, ni des salauds. Simplement, pour éviter les ennuis, ils détournent les yeux. Sait-on assez où risquent de nous mener collectivement les petites lâchetés de chacun d'entre nous ?*

Onze pages à lire avec réflexion  
**Prix de vente : 1 €**

## Il a osé le dire !

Dans une des écoles maternelles de Tinténiac, il faut ré-aménager certains garde-corps, car les enfants parviennent à les escalader et risquent de basculer.

A la demande des enseignants et des parents d'élèves, la commune a décidé de faire entreprendre les travaux nécessaires, car c'est un problème sérieux et urgent.

Intervention du Dr Philippe Mazurier au Conseil du 28 Juin 2002 : **"Est-ce qu'on peut pas imaginer qu'après ça, ils vont nous demander un filet, pour éviter que les enfants passent quand même..."**.

Sans commentaire !

**Prochaine réunion du Conseil Municipal, le Jeudi 25 Juillet à 19h00, en Mairie.  
Venez vous faire votre opinion.**

## Point de vue d'un parent d'élève de l'école René-Guy Cadou

Samedi 22 Juin s'est déroulée l'inauguration de l'école maternelle publique René-Guy Cadou, en présence d'élus, d'enseignants, du personnel, des élèves et de leurs parents.

Nina Coulon, la Directrice a ouvert la série de discours en "remerciant tous ceux qui ont concouru à la réalisation de cette école, en commençant par ceux qui ont pris la décision de la faire construire" et en soulignant que c'était une "décision très opportune" compte-tenu de l'augmentation rapide des effectifs.

Le Président de l'Association de Parents d'Elèves (Christian Champalaune), l'Inspecteur de l'Education Nationale, le Président de la Communauté de Communes et la Vice-Présidente du Conseil Général ont tour à tour rendu hommage aux deux municipalités, celle qui a initié le projet et celle qui l'a terminé.

Le Maire, Louis Rochefort, a considéré qu'il s'agissait d'un "projet ambitieux de qualité", mais il a aussi souligné "l'effort financier de la commune, très important, puisque la charge s'élève à 1 138 000 ". Il a noté également que "l'inauguration d'une école est un événement heureux pour une commune".

### Analyse

Cette inauguration était en effet un événement heureux et très attendu des enseignants et des parents. Toutefois, plusieurs détails ont suscité une certaine amertume :

- l'inauguration a eu lieu neuf mois après la mise en service de l'école maternelle, sans explication convaincante de la Municipalité...
- la population de Tinténiac n'a pas été informée de cette inauguration, ne serait-ce que par voie de presse.
- la municipalité a organisé la cérémonie sur invitation uniquement, alors que tous les foyers de Tinténiac ont participé, par leurs impôts, au financement du bâtiment. Tous les habitants auraient dû être conviés, comme cela a été le cas pour d'autres bâtiments publics (par exemple, l'Espace Ile-et-Donac).
- était-ce le lieu et le moment d'insister sur le coût, un peu comme un reproche sur le "prix à payer" pour l'éducation et l'avenir de nos enfants, alors que cet investissement était absolument indispensable.